

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 02 septembre 2025

Date de la convocation : 26 août 2025

Début de la séance : 19h30

Etaient présents : 11

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, BLANCHARD Emmanuel, BRUTSAERT Gwènaëlle, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien, MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MÉMAIN Martine, POUPARD Benoit

Excusé : RINJONNEAU Éric

Est nommé secrétaire de séance : BRUTSAERT Gwènaëlle

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025
- Modification du PLU de la commune de St Hilaire de Villefranche : avis à donner
- Lotissement Les Shetlands : choix du devis pour aménagement des espaces verts
- Renouvellement du poste informatique de la médiathèque
- Acquisition de décorations lumineuses
- Décisions modificatives au budget
- Décision modificative au budget annexe « commerce multiservices »
- Adhésion à EAU 17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif : avis à donner
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 1^{er} juillet 2025

2. Modification du PLU de St Hilaire de Villefranche : avis à donner

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification n° 4 du PLU de la commune de St Hilaire de Villefranche qui concerne l'ouverture d'un secteur de la zone à urbaniser à vocation économique.

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de se prononcer sur ce projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune de SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE.

3. Lotissement Les Shetlands : choix du devis pour aménagement des espaces verts

Ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil Municipal afin de prendre le temps nécessaire à l'étude et l'analyse des propositions reçues.

4. Renouvellement du poste informatique de la médiathèque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le poste informatique de la médiathèque car le matériel en place est obsolète (Windows 7) et ne répond plus aux besoins (non éligible au passage Windows 11).

Il présente un devis de SOLURIS d'un montant de 1 964.24 € pour le renouvellement complet du matériel et les prestations techniques pour y installer les logiciels métiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de retenir la proposition de Soluris à SAINTES pour le renouvellement du matériel informatique de la médiathèque pour un montant total de 1 964.24 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget par virement de crédits (article 2183).

5. Acquisition de décorations lumineuses

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de décors lumineux supplémentaires afin d'illuminer plusieurs hameaux de la commune pour les fêtes et présente le devis de DECOLUM pour un montant total de 5 050.08 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la société DECOLUM ILLUMINATIONS pour la fourniture de nouvelles décorations pour un montant de 5 050.08 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer le devis et tous documents afférents à cet achat
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget par décision modificative

6. Vote de la décision modificative n° 4 au budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative comme suit

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
615231 – entretien voirie - 7 100 €	
023 – virement à la section D'investissement 7 100 €	

Section INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
2183 – Informatique médiathèque 2 000 €	021 – Virement de la section de fonctionnement 7 100 €
2188 – décorations lumineuses 5 100 €	

7. Vote de crédits au budget annexe « commerce multiservices »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative comme suit :

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
60611 – Eau 150 €	752 – loyers 1 646 €
615221 – entretien bâtiment 1 132 €	
622 – honoraires huissier état des lieux 364 €	
TOTAL 1 646 €	1 646 €

8. Adhésion à EAU 17 de la commune de SURGERES pour les compétences assainissement collectif et non collectif : avis à donner

Monsieur le Maire fait part de la décision du Comité du Syndicat Eau 17, réuni le 13 juin 2025, d'accepter l'adhésion de la ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif et donne lecture de la délibération du Comité Syndical et de la note d'incidence annexée.

Considérant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts d'Eau 17 et notamment l'article 8-3,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 17-2021-02-002 listant les membres adhérents à Eau 17 pour les compétences à la carte eau, assainissement collectif, assainissement non collectif,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'approuver l'adhésion à EAU 17 de la commune de Surgères

Questions diverses

- Rentrée scolaire : effectif 80 élèves (maintien des effectifs)
- Commerce multiservices ; réouvert le 26 juillet. Gérante : Mme Brigitte STRASSEL
- Reprise des travaux d'assainissement collectif le lundi 28 août.
- Explications sur l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2025
- Rapport d'activité du SDIS
- Dates des élections municipales : 15 et 22 mars 2026
- Gens du voyage
- Fil téléphonique à terre suite à chute d'arbre

Manifestations à venir

13/14 septembre : Championnat de France de Motocross

14 septembre : concours Club Hippique

14 septembre : repas moules/entrecôtes Comité des Fêtes

05 octobre : repas Séniors Actifs

Prochaines réunions :

Commission communication : mercredi 10 septembre 20h30

Séance levée à 20h52

Le secrétaire de séance,
Gwenaëlle BRUTASERT

Le Maire,
Sylvain MARCHAL